

Diminution de la distance parcourue entre la maison et le travail chez les travailleurs néo-brunswickois comparativement à 1996

Distance de navettage désigne la distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail.

Mode de transport désigne le principal moyen utilisé pour se déplacer entre son domicile et son lieu de travail (en automobile, à pied, en transport en commun, ou tout autre moyen).

- La distance médiane parcourue par les travailleurs néo-brunswickois pour se rendre au travail a diminué de 16,0 % au cours des 10 dernières années, passant de 8,1 kilomètres en 1996 à 6,8 kilomètres en 2006. Le Nouveau-Brunswick est la seule région du Canada où une diminution a été enregistrée; dans toutes les autres provinces et territoires la distance médiane a augmenté.
- En 2006, une forte majorité de la population active occupée néo-brunswickois (83,2 %) avait leur lieu de travail habituel à une adresse de travail fixe, 10,5 % n'avait pas d'adresse de travail fixe, 5,9 % travaille habituel à domicile et 0,4 % travaille à l'extérieur du pays. Ces proportions sont similaires à celles de 2001.
- En 2006, 89,1 % des travailleurs néo-brunswickois conduisaient leur automobile ou faisaient du covoiturage pour se rendre au travail, 2,0 % utilisaient habituellement le transport public, 6,6 % marchaient et 2,4 % utilisaient des autres modes de transport (bicyclette, motocyclette, taxi, autre).

